

Michelle Palandre
Conseillère municipale de Givors
Présidente du groupe "Le Défi givordin"
39 rue Gambetta
69700 Givors

Alain Pelosato, conseiller municipal
Jean-Marc Bouffard-Roupé, conseiller municipal
Virginie Bodard, conseillère municipale

Givors, le 19 juin 2013

Monsieur Martial Passi
Maire de Givors
Place Camille Vallin BP 38
69701 Givors cedex

Objet : plainte de la commune pour « faux et usages de faux » concernant le centre commercial de la place de Bans.

Article L2132-5 du code général des collectivités locales, « *tout contribuable inscrit au rôle de la commune a le droit d'exercer, tant en demande qu'en défense, à ses frais et risques, avec l'autorisation du tribunal administratif, les actions qu'il croit appartenir à la commune, et que celle-ci est préalablement appelée à en délibérer, a refusé ou négligé d'exercer.* »

Monsieur le maire,

Par délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention (celle de M. Frety) le conseil municipal vous a autorisé « à déposer plainte contre X pour des faits de faux et usages de faux en relation avec la délivrance de certificats inexacts concernant l'opération du centre commercial de Bans. » Vous avez proposé au conseil municipal de vous autoriser à déposer cette plainte suite à ma lettre recommandée vous demandant de le faire.

Maintenant que vous êtes autorisé par le conseil municipal de porter plainte, il est de mon devoir de veiller à ce que suite soit donnée à cette décision à laquelle j'ai participé en votant pour cette délibération avec les amis de mon groupe.

Je vous demande donc par la présente de me communiquer dans les meilleurs délais copie de la plainte que vous aurez déposée auprès du doyen du juge d'instruction.

Dans le cas où vous auriez décidé de surseoir à cette décision de porter plainte je me verrai dans l'obligation d'appliquer l'article L2132-5 du CGCT autorisant tout contribuable de la commune à porter plainte dans le cas où le maire n'appliquerait pas la décision du conseil municipal.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, monsieur le maire l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale de Givors
Présidente du groupe d'opposition le Défi givordin